



## RAPPEL DES FORMALITES

Vous avez un enfant actuellement scolarisé à Sainte-Marie Lyon :

### 1. VOUS BENEFICIEZ DE REMISES ?

- Réduction Familles nombreuses pour les enfants scolarisés dans un établissement de l'enseignement libre catholique : un certificat de scolarité 2025-2026 est à envoyer avant le 12 septembre 2025.

- Réduction salariés de l'enseignement libre catholique : une attestation de travail mentionnant le statut de l'établissement employeur est à envoyer avant le 12 septembre 2025.

*Tout document transmis hors délai sera pris en compte le trimestre suivant sans rétroactivité possible.*

### 2. DEMI-PENSION

Le régime de cantine (1, 2, 3 ou 4 jours par semaine) sera à valider sur Ecole Directe entre le 1 et le 7 septembre 2025 inclus. Ce choix est valable pour un trimestre entier, les modifications se font au début de chaque trimestre.

### 3. VOUS N'AVEZ PLUS A NOUS FOURNIR D'ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous vous avons souscrit un contrat groupe d'assurance scolaire **Individuel Accident** auprès de Saint-Christophe assurances. Cette couverture offre des prestations et des garanties complètes afin que votre enfant bénéficie d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

*Pour éditer l'attestation scolaire de votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur l'Espace parents de Saint-Christophe assurances : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>.* Vous

pourrez ainsi prendre connaissance de la notice d'information regroupant les garanties, la définition des exclusions et le tarif pour lesquels votre enfant est protégé.

### 4. PAIEMENT DE LA SCOLARITE

Pour éviter les relances : si ce n'est pas encore fait, optez pour le prélèvement de la scolarité en 10 mensualités : envoyez-nous le mandat de prélèvement fourni dans le dossier de réinscription signé accompagné d'un RIB à [familles@sainte-marie-lyon.fr](mailto:familles@sainte-marie-lyon.fr)

**⚠** Pensez à archiver tous vos documents se trouvant actuellement sur ECOLE DIRECTE : après le 11/07/25, ils seront effacés.